

Critère 1.2 : ENJEUX DE LA FORMATION AUTO, conduite supervisée

1) ENJEUX DES FORMATIONS AUTO, conduite supervisée:

L'Ecole de Conduite ROUTE 666 a été créée dans le but de former des conducteurs plus aptes à affronter les pièges, les dangers de la circulation actuelle.

Pour se faire, une équipe de formateurs diplômés, travaillant par étapes, comprenant plusieurs objectifs/compétences, a été mise en place.

Ces formateurs sont perpétuellement en contact entre eux, pour connaître l'évolution des élèves, l'avis de chacun et ainsi, mieux s'adapter à ces derniers.

Notre équipe de formateurs œuvre, non pas à la préparation à l'examen du permis de conduire, mais à la préparation aux pièges de la conduite, les détecter, les analyser pour mieux les appréhender.

L'examen du permis de conduire est juste une étape à l'apprentissage de la conduite d'un véhicule et cela, les formateurs de l'Ecole de Conduite ROUTE 666, l'ont bien compris.

2) DEROULEMENT DES FORMATIONS AUTO, conduite supervisée :

- L'Ecole de Conduite ROUTE 666, dès le début, met en place une évaluation de départ, en présence d'un ou des deux parents, permettant de :
 - o de connaître les aptitudes de l'élève qui lui serviront à la conduite d'un véhicule ;
 - o de connaître les méthodes pédagogiques qui seront utilisées par le formateur pour le faire progresser au mieux ;
 - o quantifier approximativement la formation de ce dernier ;
 - o chiffrer approximativement le coût de la formation.
- Une fiche de suivi est établie pour chaque élève. Elle permet de suivre la progression de chacun. Cette dernière est renseignée par les formateurs à la fin de chaque cours, au moment du bilan.
- Un livret d'apprentissage numérique est délivré à l'élève. Ce livret d'apprentissage lui permet de suivre sa progression en cochant des cases en face de chaque objectif (une barre pour abordé, une croix pour traité et lorsque l'objectif est atteint (voir évaluation d'objectif), la case est rayée). Il permet également de connaître le nombre d'heures passé sur chaque objectif, grâce à un calendrier des heures de conduite effectuées.
- Après l'obtention de l'épreuve théorique du permis de conduire, ETG, la formation pratique de l'élève débutera. Elle est composée d'étapes, au total quatre et chacune de ces étapes comporte des objectifs/compétences de travail. Chaque objectif suit la même trame :
 - o explications (à l'oral, par schémas, etc...), grâce à un livret pédagogique délivré à l'élève en même temps que son livret d'apprentissage ;
 - o démonstration (le formateur est amené à prendre la place de l'élève pour lui montrer) ;
 - o guidage (le formateur guide l'élève dans ce qu'il doit faire) ;
 - o correction du travail de l'élève ;
 - o évaluation du travail de l'élève, en lui fixant, au préalable, des critères de réussite ;
 - o bilan à la fin du cours, durant lequel, le formateur complètera la fiche de suivi et en parallèle, l'élève, son livret d'apprentissage, sous le contrôle du formateur. Ce bilan permet :
 - de situer le niveau de l'élève, au vu du ou des objectifs travaillés et évalués pendant les cours ;
 - de connaître les difficultés rencontrées ;
 - de connaître le ou les objectifs à travailler lors du prochain cours.

A l'issue de la formation, ou après un échec à l'examen du permis de conduire, l'Ecole de Conduite délivre à l'élève une attestation de fin de formation (AFF).

3) RENDEZ-VOUS PREALABLE : durée 2h

- Après l'obtention du code et à l'issue de la formation avec le ou les formateurs, un rendez-vous préalable est organisé, réunissant, l'élève, le ou les accompagnateurs et le formateur.
- Ce rendez-vous est obligatoire avant de pouvoir conduire seul, avec le ou les accompagnateurs.

4) PHASE DE CONDUITE SUPERVISEE :

- Aucune durée minimale, ni distance minimale sont imposées.

5) CONDITIONS DE PASSAGE DE L'EPREUVE PRATIQUE :

A l'issue de sa période de conduite accompagnée :

- L'élève, sous réserve que ce dernier est atteint le niveau suffisant, requis pour le passage de l'examen du permis de conduire, l'Ecole de Conduite ROUTE 666, avec l'accord de l'élève, choisissent une date pour l'épreuve du permis de conduire ;
- L'élève reçoit une convocation à cette épreuve. Cette dernière est nominative ;
- Le formateur qui assiste les élèves à l'examen, accueille dans les locaux de l'Ecole de Conduite ROUTE 666, les élèves convoqués à l'épreuve pratique. Le rendez-vous est fixé une demi-heure avant l'heure de l'épreuve ;
- Le formateur vérifie que les élèves sont en possession d'une pièce d'identité en cours de validité, de leur convocation et de leur livret d'apprentissage ;
- Le formateur véhicule les élèves au permis B, jusqu'au centre d'examen ;
- Le véhicule utilisé est identique à celui utilisé au cours de l'apprentissage de l'élève. Il est propre, à l'intérieur et à l'extérieur et en bon état de fonctionnement ;
- Pour chacun des élèves, pendant la durée de l'examen B, le formateur reste dans le véhicule ;
- A l'issue de l'examen, les mêmes conditions sont respectées qu'à l'allé, pour ramener les élèves dans les locaux de l'Ecole de Conduite ROUTE 666 ;
- A leur arrivée, il leur ait expliqué une fois de plus, comment le résultat de leur épreuve au permis de conduire leur sera délivré.